



Politique d'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Réf du doc : D/CT-FORM/009

Ex :

Indice : a

Date : 11/09/2025

Page : 1 / 2

Le CTCPA forme chaque année de nombreux professionnels de l'agroalimentaire. Dans ce cadre, il est essentiel que nos formations soient ouvertes à tous, quels que soient les besoins particuliers des apprenant-es.

Rendre les formations accessibles, c'est permettre à chacun de se former, progresser, et contribuer au secteur agroalimentaire dans de bonnes conditions.

Article 1 : Objet de notre Politique d'accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, les organismes de formation ont l'obligation de :

- Accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination ;
- Garantir l'égalité d'accès à la formation, à la qualification et à la validation des parcours.

Dans le prolongement des valeurs portées par le CTCPA, organisme de formation engagé, cette politique vise à assurer un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap. Elle repose sur une écoute attentive des besoins spécifiques, une prise en compte individualisée de chaque situation, et une orientation vers des solutions appropriées, afin de favoriser un accès équitable à la formation.

Au-delà de l'aspect légal, c'est une démarche de progrès, de cohérence et de respect humain que nous portons.

Article 2 : Moyens mis en place

La mise en place d'une référente handicap, Mme Valérie LE GOUÉFF - 01 53 91 44 01 - contact.formation@ctcpa.org, et d'un groupe projet nous permet de :

- Adapter les parcours pédagogiques (supports, formats, durées...)
- Anticiper les besoins en accessibilité dès l'inscription
- Assurer une égalité d'apprentissage et de réussite
- Respecter les engagements qualité (Qualiopi, engagements RSE...)

Un panel d'outils concrets est désormais en place sur nos sites :

- une affiche « contact handicap » visible dans chaque centre CTCPA,
- une fiche de recueil des besoins en formation pour identifier les demandes,
- une fiche d'entretien spécifique pour proposer des aménagements pédagogiques et organisationnels adaptés,
- un journal de bord annuel pour le suivi de la mise en place de ces aménagements,
- les coordonnées des référents externes : AGEFIPH, Cap Emploi, etc.



Politique d'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Réf du doc : D/CT-FORM/009

Ex :

Indice : a

Date : 11/09/2025

Page : 2 / 2

Article 3 : Une action collective

Si Valérie LE GOUFF est la référente handicap du CTCPA, elle n'agit pas seule : son action s'inscrit dans une dynamique collective structurée.

Un groupe de travail dédié, appelé groupe projet accessibilité, a été mis en place au sein du CTCPA. Il a pour mission de déployer les actions liées aux missions 4 et 5 du référentiel national accessibilité.

L'objectif est de mettre en œuvre des solutions concrètes, sur chaque site, pour mieux identifier les besoins, lever les freins, et rendre les environnements plus accessibles.

Le groupe est coordonné au niveau national par Monsieur Vincent THIBAUT et réunit des représentant-es de tous les pôles concernés : Formation, Qualité, Communication, RSE, Référente handicap.

Cette équipe interfonctionnelle permet de croiser les regards, de s'appuyer sur l'expertise de chacun-e et de diffuser une culture de l'accessibilité à l'ensemble du personnel CTCPA.

Article 4 : Veille « handicap »

CTCPA entretient le savoir-faire et les connaissances de sa référente handicap par de la veille active sur le sujet des formations professionnelles et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Le CTCPA entre également en relation avec des associations, des experts ou des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ces collaborations permettent de bénéficier de conseils et de ressources pour mieux adapter les formations.

Article 5 : Communication de nos pratiques et de notre engagement

Le CTCPA diffuse cette politique auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans les formations professionnelles en la rendant accessible notamment sur son site internet.

Christine DECANIS
Responsable formation